

Le nombre de 124 élèves est tout à fait envisageable, ce qui évaudrait à :

$$124 : 5 = \text{entre 24 et 25}$$

Si la 5ème classe n'est pas maintenue :

$$124 : 4 = 31$$

Bien évidemment, l'accueil des enfants de toute petite section est fortement compromis dans ces conditions, ainsi que la reconduction des classes multi-âges.

Les parents d'élèves déclarent vouloir défendre le maintien de la 5ème classe.

III) Demande de travaux

Comme les années précédentes, il est demandé à Monsieur le Maire de la Ville du Mans :

- 1) La pose de sols plastifiés pour les classes 12, 14, 15.
- 2) Le renouvellement du bitume de la cour de récréation.

Un courrier plus détaillé sera envoyé à Monsieur le Maire de la Ville du Mans.

IV) Harmonisation des horaires de la maternelle et de la primaire :

Les parents d'élèves s'informent des horaires concernant la sortie des élèves à l'école maternelle et à l'école primaire.

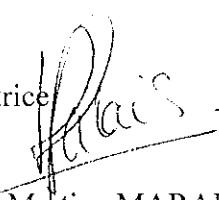
Les textes préconisent pour l'école maternelle d'effectuer la sortie des élèves sur un temps très court, à savoir de 16h40 à 16h45 minutes.

La même question sera posée au directeur de l'école primaire.

Les parents dont les enfants fréquentent deux écoles éprouvent quelques difficultés à être à l'heure dans les deux écoles.

Le conseil d'école est clos à 20h15.

La directrice


Madame Martine MARAIS.

P.S.

Pour mémoire, la date du 3ème conseil d'école de l'année scolaire est fixé le Mardi 5 Juin 2012 à 18h15